



Devis injustifié suite à état des lieux

Par **Sarah 976**, le **28/05/2019** à **19:52**

Bonjour,

Quittant mon logement après 3 ans de location, j'ai effectué un état des lieux de sortie le 1/05. J'ai de moi même signalé les points qui posaient problème : pièce intermédiaire entre le flexible de douche et le pommeau cassée, jaunissement des peintures dans le séjour laissant les traces fantômes des meubles et tableaux accrochées. Traces que je ne suis pas parvenue à retirer malgré un lessivage.

Le séjour était exposé sur un rond point très passant, et très lumineux (le logement est situé sur une île). L'état des lieux de sortie fait mention de ces points. Mais aujourd'hui l'agence m'envoie un devis de 600 euros, dont 100 pour la douche : changement intégral du pommeau + main d'oeuvre, des frais de nettoyage : car la faïence au dessus de l'évier serait sale et qu'il y a de la poussière au dessus du boîtier électrique (aucune mention dans l'état des lieux mais lorsque j'ai contesté l'agence m'a envoyé des photos prises après l'EDL) et cerise sur le gâteau : peinture du salon, de l'entrée, du couloir et du cellier (aucune mention dans l'état des lieux si ce n'est "état d'usure")

Je ne conteste pas la casse de la pièce intermédiaire du pommeau ni le jaunissement des peintures du séjour, mais je refuse de remettre à neuf l'appartement à mes frais. Le devis envoyé correspond exactement au montant de ma caution.

Quels sont mes recours légaux : j'ai quitté l'île et l'agence immobilière le sait bien. Est-ce que je dispose d'un moyen de récupérer au moins une partie de ma caution ?

Par avance je vous remercie.